



Saisie sur compte bancaire

Par **MCBLOND**, le **15/10/2015** à **18:44**

Bonsoir

Mon compte bancaire vient d'être bloqué pour
15 jours suite d'après l'huissier d'un jugement datant de 2001
De plus la somme bloquée est le double de celle dont j'ai été condamné
On me demande de signer un acquiescement pour que mon compte soit
Débloqué.
Que puis-je faire, car je n'ai jamais été notifié personnellement
ni eu aucune connaissance de ce dossier, ni des poursuites à mon encontre.
Ai-je un recours vu la date du jugement et la procédure.

Merci par avance de m'aider

Par **youris**, le **16/10/2015** à **17:21**

Bonjour,

Demandez à l'huissier de vous donner les références du titre exécutoire pour vérifier auprès
du greffe du tribunal qui a rendu la décision.

si vous avez changé d'adresse et que votre créancier n'ait pas été informé, cela expliquerait
que vous n'avez pas été informé du jugement.

Salutations